



Changer une vitrine de magasin

Par **Renault jimmy**, le **07/04/2018** à **08:03**

Bonjour,

Je suis locataire d'un magasin depuis le 1 janvier 2016. Lorsque j'ai pris possession du local, j'ai réalisé des travaux dont celui de repeindre les boiseries de la vitrine. Et donc après maintenant 2 années passés, celles-ci sont à refaire. J'ai donc demandé un devis à un peintre, et celui ci me dit que les boiseries sont pourries par endroits et que de plus les grandes vitres ne sont pas en double vitrage, d'où la grande consommation d'énergie l'hiver et des factures d'électricité d'environ 800 € tous les 2 mois pendant cette période hivernale.

Ma question est la suivante, les travaux de rénovation de cette vitrine ou le remplacement par une neuve, est elle à ma charge ou à celle du propriétaire ?